



GARDERIE FRANCOFLEUR et Miel

31, Churchill Drive
Kirkland Lake, ON P2N 1T8

Téléphone : 705-568-6565
Télécopieur : 705-568-2512



GUIDE AUX PARENTS

2020-2021



Table des matières

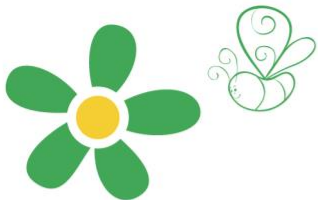
Mission, vision et valeurs.....	4
Mission de la garderie	4
Vision de la garderie	4
Valeurs de la garderie	4
Gestion de la garderie	4
Administration.....	4
Permis.....	5
Personnel.....	5
Énoncé de programme	5
Pratiques interdites	6
Politique de comportement des parents.....	Error! Bookmark not defined.
Interdiction de fumer	7
Avis de changement d'informations personnelles	7
Politique et procédures relatives aux problèmes/préoccupations de parents.....	7
Plainte en cas d'apparence d'abus	7
Communication	8
Fonctionnement de la garderie	8
Programme.....	8
Heures d'ouverture de la garderie	8
Fermeture de la garderie.....	8
Arrivées et départs	9
Départ définitif de la garderie	9
Frais de retard à la fin de la journée.....	10
Absence de la garderie	10
En cas d'incendie, de situation d'urgence ou d'évacuation	10
Frais de garde	11
Païement direct	11
Frais de retard de paiement bihebdomadaire.....	11
Frais pour fonds insuffisants.....	11
Comptes subventionnés	12
Remboursement.....	12
Politique d'admission et liste d'attente.....	12
Règles et fonctionnement	12
Effets personnels des enfants.....	12





Articles interdits	13
Maladie.....	13
Médicaments.....	13
Allergies et intolérances	14
Repos.....	14
Jeux extérieurs.....	15
Mesures disciplinaires	15
Programmation, excursions et visites.....	15
Animaux à la garderie	16
Covid-19	16





Mission, vision et valeurs

Mission de la garderie

Professionnelle de la petite enfance, Francofleur et miel offre un apprentissage basé sur le développement et les intérêts de l'enfant en favorisant l'intégration à la culture et à l'héritage francophones.

Vision de la garderie

Alliée de la famille, Francofleur et miel permet la croissance de l'apprentissage, de l'exploration et de l'engagement de l'enfant dans un environnement harmonieux.

Valeurs de la garderie

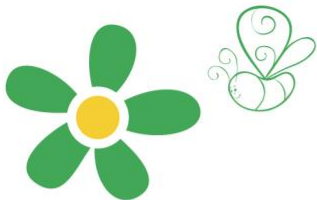
COLLABORATION	Être une influence positive dans son environnement, travailler de pair avec ses familles, son personnel et sa communauté dans le but d'offrir les meilleurs services dans le milieu de la petite enfance.
COMMUNICATION	Partager de façon positive ses expériences et observations avec ses collègues de travail et les familles.
PROFESSIONNALISME	Être perçue comme une personne fiable, respectueuse et compétente par les pairs, les familles et la communauté.
RESPECT	Agir de façon inclusive, équitable et avec intégrité tout en favorisant la diversité au sein de l'organisation.
QUALITÉ	Assurer un programme innovant selon l'intérêt des enfants par la créativité et l'apprentissage continu.

Gestion de la garderie

Administration

La garderie Francofleur et Miel est un organisme à but non lucratif qui offre des services de garde agréés francophones pour les enfants de 0 à 12 ans. Elle est dirigée par une direction générale ainsi qu'un conseil d'administration composé de parents de la garderie et de membres de la communauté.





Permis

Selon la loi sur les garderies du Ministère provincial des Services Sociaux et Communautaires, la garderie est licenciée annuellement selon les normes.

Personnel

Qualifié et/ou expérimenté en Éducation à la petite enfance. Tous nos éducateurs/éducatrices ont une formation à jour en secourisme et RCR.

Étudiants/es stagiaires du secondaire et bénévoles : l'agence a une politique pour les bénévoles et les étudiants. Celle-ci stipule que les étudiants et les bénévoles ne peuvent être laissés seuls avec les enfants et qu'ils ne pourront pas compter dans le ratio adulte/enfants.

Énoncé de programme

La garderie Francofleur et Miel reconnaît que :

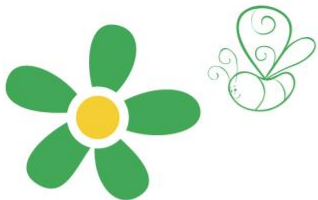
« *Les enfants sont des personnes compétentes, capables de réflexion complexe, remplies de curiosité et ayant beaucoup de potentiel.* » Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance.

Notre centre s'efforce de garder tous les enfants engagés en fournissant une diversité de matériaux (casse-têtes, pièces détachées, livres et jouets) pour répondre à tous leurs besoins et intérêts en tant qu'individu. Nous suivrons le fil de l'enfant et fournirons des occasions d'apprentissage en fonction de leurs intérêts, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Nous inclurons la communauté dans notre programme en invitant des invités (p. ex. : policier, facteur, parents, infirmières) dans notre centre. De plus, les enfants auront aussi l'occasion de visiter la communauté (p. ex. : Extendicare, caserne de pompiers, Centre pour l'enfant et la famille ON y va). Cette relation avec la communauté leur permettra de poursuivre leur apprentissage en voyant et en entendant les membres de la communauté parler de leur carrière, leurs ethnicités, etc., ainsi que de leurs rôles au sein de la communauté.

Nous garderons les parents informés des intérêts des enfants et de leur progrès à l'aide de divers moyens de communication, tels que : soirée portes ouvertes, soirée de jeux, documentation pédagogique, livres de communication et application « Hi Mama! ». Nous encouragerons les parents à exprimer leurs préoccupations aux éducateurs ou à la direction afin de toujours maintenir une atmosphère accueillante.





Nous soutiendrons le bien-être de l'enfant en modélisant de bonnes pratiques de santé et sécurité. Nous fournirons des repas sains, approuvés par un diététicien, une période de repos et de l'activité physique pendant les jeux intérieurs et extérieurs.

Nous donnerons aux enfants les outils et les compétences nécessaires pour devenir confiants, indépendants et capables de résoudre les problèmes tout en utilisant des mots lorsque des conflits surviennent. Nous aiderons à développer leurs compétences en les assistant avec des tâches quotidiennes (p. ex. : s'habiller, se nourrir, se servir soi-même). Lorsque les comportements en classe surpassent nos connaissances ou notre éducation, nous demanderons de l'aide auprès des agences de ressources, tout en maintenant les parents informés.

Nous continuerons à examiner les procédures et les politiques chaque année. Tous les membres du personnel continueront à travailler sur leur CLP et participeront à neuf formations par année afin d'offrir le meilleur programme à tous les enfants et leurs familles inscrits à notre centre.

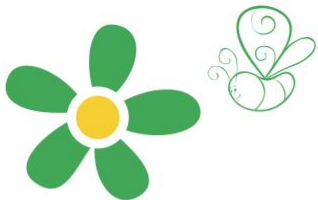
Pratiques interdites

- que l'enfant subisse un châtiment corporel;
- que l'on restreigne physiquement l'enfant, notamment en l'immobilisant dans une chaise haute, un siège d'auto, une poussette ou un autre dispositif à des fins disciplinaires ou pour remplacer la surveillance, sauf si la contention physique vise à empêcher l'enfant de se blesser ou de blesser quelqu'un d'autre et n'est utilisée qu'en dernier recours et uniquement jusqu'à ce que tout risque de blessure cesse d'être imminent;
- que les sorties du centre de garde ou du local de services de garde en milieu familial soient verrouillées en vue d'enfermer l'enfant, ou l'enfermement de l'enfant dans une aire ou une salle sans la supervision d'un adulte, sauf si cet enfermement survient pendant une situation d'urgence et est exigé dans le cadre des politiques et procédures relatives à la gestion des situations d'urgence du titulaire de permis;
- que l'on prenne envers l'enfant des mesures sévères ou dégradantes, qu'on ait recours à des menaces ou à un langage désobligeant, à son égard ou en sa présence, susceptibles de l'humilier, de lui faire peur, de porter atteinte à sa dignité ou à son estime de soi;
- que l'enfant soit privé de la satisfaction de ses besoins fondamentaux, soit la nourriture, les boissons, l'abri, le sommeil, l'utilisation des toilettes, l'habillement ou la literie;
- que l'on inflige des dommages corporels à l'enfant, notamment en le faisant manger ou boire contre son gré.

Nos attentes envers les parents

- Avoir une communication efficace et ouverte avec le personnel de la garderie.
- Respecter les politiques en vigueur.





- Acquitter ses frais dans les délais prescrits.
- Respecter le personnel ainsi que les familles de la garderie.

Interdiction de fumer

Il est en tout temps interdit de fumer la cigarette, le cannabis ou d'utiliser la cigarette électronique à l'intérieur ou à l'extérieur de la garderie.

Avis de changement d'informations personnelles

Nous vous prions d'avertir la garderie Francofleur et Miel de tout changement à vos informations personnelles, tel que numéro de téléphone, adresse, adresse courriel, contact d'urgence et statut légal, et ce, dans les plus brefs délais.

Politique et procédures relatives aux problèmes/préoccupations de parents

Tous les problèmes et préoccupations soulevés par les parents/tuteurs seront pris au sérieux par la direction. Les efforts pour résoudre les problèmes et préoccupations seront faits de manière à satisfaire les personnes impliquées dans les plus brefs délais. Les questions et préoccupations peuvent être présentées verbalement ou par écrit à la direction. Les réponses et les résultats seront fournis verbalement ou par écrit sur demande, tout en respectant la confidentialité des personnes impliquées.

Chaque question et préoccupation seront traitées confidentiellement et tous les efforts seront faits pour protéger la vie privée des parents/tuteurs, des enfants, du personnel, des étudiants et des bénévoles, sauf lorsque des informations doivent être divulguées pour des raisons juridiques.

Plainte en cas d'apparence d'abus

Selon la Loi 72 sur les services à l'enfance et à la famille (LSEF) du gouvernement de l'Ontario, toute personne du public ou professionnel qui œuvre auprès des enfants, a le devoir de communiquer promptement tout soupçon selon lequel un enfant a ou peut avoir besoin de protection de la « Société d'aide à l'enfance ». De plus, le personnel de la garderie Francofleur et Miel se réserve le droit de ne pas laisser partir un enfant dont le parent/tuteur/gardien présente des signes de facultés affaiblies par l'alcool et/ou la drogue.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec le service d'aide à l'enfance de notre région.





Communication

La garderie utilise l'application « Hi Mama! » afin de communiquer avec les parents. Nous demandons à tous les parents de s'inscrire à cette application gratuite. Facebook et les autres formes de médias sociaux ne doivent pas être utilisés comme une forme de communication.

Fonctionnement de la garderie

Programme

Poupon	Bambin	Préscolaire	Avant et après l'école
0 à 18 mois	18 à 30 mois	30 mois à 5 ans	4 et 5 ans 6 à 12 ans

Heures d'ouverture de la garderie

De 7 h 15 à 17 h 00
Du lundi au vendredi

Nous vous demandons de nous remettre un horaire fixe qui nous permettra de mieux planifier le rendement quotidien de la garderie. Nous savons que dans certains cas, un horaire fixe est difficile à obtenir. Si c'est votre situation, veuillez communiquer avec l'éducatrice de votre enfant

Fermeture de la garderie

Congé de Noël : la garderie Francofleur et Miel sera fermée pour deux semaines pendant le temps des Fêtes, soit du 21 décembre 2020 au 1^{er} janvier 2021 inclusivement.

Congés fériés : la garderie Francofleur et Miel observe les congés fériés suivants :

- Jour de l'an
- Jour de la famille
- Vendredi Saint
- Lundi de Pâques
- Fête de la Reine
- Fête du Canada
- Congé civique (premier lundi du mois d'août)
- Fête du Travail
- Action de grâce
- Noël





Journées pédagogiques : à être déterminer

Journées pédagogiques des enfants :

Toute journée pédagogique réservée lors de la réservation mensuelle du mois précédent sera facturée, peu importe si l'enfant est présent ou non.

Journée d'intempérie : La garderie Francofleur et Miel sera ouverte pour le service de garde si les autobus sont annulés. Cependant, si l'établissement est fermé, la garderie le sera aussi.

Le programme d'apprentissage est annulé lors des journées d'intempéries et pédagogiques. Lors d'annulation du service de transport scolaire, le programme avant et après l'école est disponible. Les enfants qui fréquentent l'École catholique Assomption suivront l'horaire quotidien habituel. Toutefois, c'est la responsabilité du parent d'apporter leur(s) enfant(s) de la garderie à l'école, et vice versa, s'il(s) fréquente(nt) une autre école.

Arrivées et départs

Le parent/tuteur/gardien doit accompagner son enfant jusqu'à sa salle et s'assurer qu'il est prêt à participer aux activités. Si le groupe est à l'intérieur, il doit aider l'enfant à enlever son manteau et mettre ses souliers d'intérieur. Si le groupe est à l'extérieur, le parent doit s'assurer que l'enfant est habillé convenablement selon les conditions météorologiques et l'accompagner à l'extérieur. Le parent est responsable de s'assurer que l'éducatrice sait que l'enfant est arrivé et est confié sous sa garde.

Lors du départ de l'enfant, le parent doit s'assurer que l'éducatrice sait que l'enfant quitte avec lui. Si une autre personne que le parent vient chercher l'enfant, une autorisation écrite doit avoir été fournie au préalable. Une pièce d'identité sera demandée pour confirmer qu'il s'agit bien de la bonne personne.

Aucune personne de moins de 18 ans ne sera autorisée à quitter avec l'enfant. Si vous avez la garde légale de votre enfant, une ordonnance de la cour doit être insérée dans le dossier de celui-ci. Sans le document officiel, nous ne pouvons interdire à un père ou une mère de venir chercher son enfant.

Départ définitif de la garderie





Lorsqu'un enfant quitte le programme définitivement, les parents doivent donner un préavis écrit d'au moins 15 jours à l'adjointe administrative. Les frais normaux de ces 15 jours doivent obligatoirement être acquittés.

Frais de retard à la fin de la journée

La garderie Francofleur et Miel est ouverte de 7 h 15 à 17 h 00. Pour des raisons de sécurité, il est interdit à la garderie d'accepter des enfants en dehors de ces heures d'ouverture. Les familles ne seront pas permises dans les locaux de la garderie avant 7 h 15.

Si le parent est en retard pour venir chercher son enfant, il sera sujet à une amende de 1,00 \$ par minute de retard. Dès 17 h 00, le parent sera contacté pour connaître la situation. Si après 15 minutes de retard et sans nouvelle du parent, le personnel de la garderie se réserve le droit de contacter la police locale. Le paiement devra se faire directement à l'éducatrice, dans un délai n'excédant pas deux semaines.

Absence de la garderie

L'absence de votre enfant doit être communiquée le matin avant 8 h 00, ainsi que la cause. Si votre enfant a une maladie contagieuse, il est important de nous en informer le plus tôt possible pour que nous puissions prendre les mesures nécessaires pour éviter la contagion.

L'enfant peut s'absenter jusqu'à 10 jours par année. Après avoir épuisé les journées d'absence, les frais de garde sera imposé, à moins d'une absence prolongée soutenue par un billet du médecin.

En cas d'incendie, de situation d'urgence ou d'évacuation

En cas d'incendie, de situation d'urgence ou d'évacuation, les directives sont affichées à l'intérieur de chaque local. Un exercice de feu a lieu une fois par mois, ainsi qu'un exercice de code rouge.

Selon nos politiques et procédures, si une urgence survient, les parents seront informés par téléphone et devront rejoindre leur enfant au lieu sécuritaire désigné, soit l'École Catholique Secondaire L'Envolée du Nord.





Frais de garde

Les frais de garde doivent être acquittés à toutes les deux semaines.

GROUPE D'ÂGE	Par jour	Demi-journée
POUPON (0 à 18 mois)	42,25 \$	Non disponible
BAMBIN (18 mois à 30 mois)	38,00 \$	Non disponible
PRÉSCOLAIRE (30 mois à 4 ans)	35,75 \$	26,00 \$
PARASCOLAIRE (4 ans et plus)	32,00 \$	24,00 \$
PARASCOLAIRE (4 ans et plus)	AVANT L'ÉCOLE Par semaine (6 h 30 à 8 h 30)	APRÈS L'ÉCOLE Par semaine (15 h 00 à 17 h 30)
	8,25 \$	10,75 \$

Païement direct

Les frais de garde seront acquittés par virement interac en ligne par courriel gfm@ntl.sympatico.ca utiliser le mot de passe garderie.

Frais de retard de paiement bihebdomadaire

Si votre compte présente un retard de plus de trois factures, vous recevrez un avertissement de la direction. Si le solde demeure impayé dans un délai de deux semaines suivant l'avertissement, vous serez requis de conclure une entente de paiement avec la direction. Si cette dernière n'est pas respectée, des mesures plus drastiques devront être déployées, et votre enfant pourrait se voir interdit d'accès à la garderie, tant que tous les frais n'auront pas été acquittés.

Frais pour fonds insuffisants

Nous imposerons des frais de 20,00 \$ pour cause de fonds insuffisants.





Comptes subventionnés

Si vous êtes à la recherche de subventions pour les soins de garde, vous devez communiquer avec le Ministère des Services sociaux et communautaires.

<https://www.ontario.ca/fr/page/subventions-pour-la-garde-denfants>

Remboursement

Aucun remboursement ne sera émis en cas de journée de maladie de l'enfant ou d'intempérie, pour couvrir les frais de nourriture, de matériaux et de salaire déjà engendrés par Francofleur et Miel.

Politique d'admission et liste d'attente

Lorsqu'une place est disponible, la priorité sera donnée aux enfants qui sont déjà inscrits au programme et prêts pour le prochain groupe d'âge. Par la suite, la priorité sera offerte aux enfants de la même fratrie. Finalement, l'ordre des enfants inscrits sur la liste d'attente sera suivi. Les parents n'auront à payer aucun frais pour placer leur(s) enfant(s) sur la liste d'attente.

La liste d'attente sera maintenue de façon à protéger la confidentialité de chaque enfant.

Règles et fonctionnement

Effets personnels des enfants

- Vêtements de rechange étiquetés (bas, sous-vêtement, gilet et pantalon)
- Espadrilles à semelles non marquantes, en caoutchouc, pour l'intérieur
- Petite couverture pour le repos
- Chapeau ou casquette pour chaque saison
- Souliers, sandales à bouts fermés ou bottes selon la température/saison
- Manteau, mitaines et/ou cache-cou selon la saison
- Crème solaire en crème avec un FPS30 au minimum (aérosol interdit)
- Couches
- Serviettes humides
- Crème pour l'érythème fessier





Articles interdits

- Aucun jouet de la maison ne sera permis à la garderie, sauf pour les journées de « Montre et raconte... » (Show & tell)
- Flip-flops
- Foulards

Maladie

Votre enfant devra demeurer à la maison s'il présente les symptômes suivants :

- une température corporelle de 100,4°F/38,0°C (l'enfant doit être sans fièvre pour une période de 24 heures avant de retourner à la garderie)
- a vomi dans les dernières 48 heures
- a eu trois défécations lâches ou de la diarrhée dans les dernières 48 heures
- a des sécrétions dans les yeux ou les oreilles (l'enfant doit prendre des médicaments pour au moins 24 heures avant de revenir à la garderie)
- a des rougeurs qui n'ont pas été vérifiées par un médecin
- a une toux sévère ou un rhume
- a une bronchite ou une pneumonie
- a des poux
- a une maladie contagieuse, telle que : l'impétigo, la cinquième maladie, la méningite, la rougeole, l'hépatite A ou B, la rubéole, la coqueluche, la varicelle, la gale, le Paludisme, la conjonctivite, une maladie des mains, des pieds et/ou de la bouche. Votre enfant pourra revenir à la garderie une fois qu'il aura passé un examen médical et que nous aurons une note du médecin confirmant que celui-ci n'est plus malade

Si les symptômes ci-dessus surviennent alors que votre enfant se trouve à la garderie, vous serez avisé immédiatement afin d'être en mesure de faire les arrangements nécessaires pour venir le chercher le plus tôt possible.

Médicaments

Si votre enfant doit prendre des médicaments ou antibiotiques sous prescription, vous devez remplir le formulaire d'autorisation d'administration de médicaments prévu à cet effet. Vous devrez fournir :

- le nom et prénom de votre enfant
- le nom du médicament
- la date d'expiration
- la posologie





- la durée du traitement
- le moment de l'administration
- la procédure d'entreposage (réfrigérateur, à la température de la pièce, etc.)
- Chaque médication doit être présentée dans le contenant original ainsi que la prescription du médecin imprimée à la pharmacie.

Si votre enfant (d'âge poupon ou bambin) requiert l'administration de Tylenol ou d'Advil (ou autre médication en vente libre), au moment de percer des dents, le même formulaire que la médication d'ordonnance doit être rempli avant l'administration.

Toutes les médications seront gardées dans un endroit approprié et sous clé.

Allergies et intolérances

Tous les aliments pouvant causer des allergies anaphylactiques seront retirés du menu. Si votre enfant a une intolérance alimentaire, nous modifierons le menu. Si le parent souhaite apporter un aliment de substitution, une réunion avec la direction peut être organisée afin de discuter des modifications et de l'alimentation des aliments substitués.

Pour les enfants d'âge poupon, le parent est autorisé à apporter le lait (maternel ou préparation pour nourrisson) à la garderie. De plus, lorsque l'enfant débute l'intégration des aliments en purée, le parent doit fournir les repas de son enfant à la garderie.

Notre garderie est une zone sans noix et sans arachides.

Nutrition

Deux (2) collations et un repas nutritif (Guide Alimentaire Canadien) sont servis quotidiennement aux enfants. Le menu des 4 semaines semaine sont affichés à l'entrée de chaque salle et sur le comptoir où sont préparées les collations. Notre menu est vérifié par une diététienne. La cuisinière a une liste des allergies des enfants et cette liste est aussi affichée dans la salle des enfants. Les collations sont servies à 9h et 15h. Le dîner est servi à 11h30. Aucun goûter de la maison sera permis après 8h45.





Repos

Selon la loi du Ministère des Services sociaux et communautaires, tout enfant (âge bambin et préscolaire) qui est en service de garde pour six heures ou plus aura une période de repos maximale de deux heures (sieste, jeux calmes, lecture). Sentez-vous libre de l'aborder et de discuter de ce qui convient le mieux à votre enfant. Sachez par contre que si l'éducatrice de votre enfant détermine qu'une sieste est nécessaire, elle doit coucher l'enfant. Son rôle est de répondre aux besoins de l'enfant à la garderie.

Jeux extérieurs

Tout enfant qui fréquente la garderie pour une période de plus de six heures doit aller à l'extérieur pour un minimum de deux heures tous les jours (si la température le permet). Si votre enfant ne peut participer aux jeux extérieurs, nous ne pouvons assurer la garde de l'enfant étant donné que nous devons répondre aux critères stricts en ce qui a trait aux ratios. Assurez-vous que votre enfant soit habillé convenablement.

Mesures disciplinaires

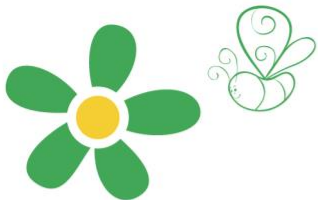
Si le comportement d'un enfant est jugé inacceptable, des mesures disciplinaires seront prises. Tous les incidents seront documentés et une réunion avec la direction et les parents sera organisée au besoin. Pour les mesures disciplinaires liées aux comportements inacceptables de la garderie, veuillez vous référer à notre section sur les « pratiques interdites ».

Programmation, excursions et visites

Les éducateurs/éducatrices préparent une programmation variée chaque semaine selon les intérêts des enfants. Il est possible que des excursions ou des présentations soient incluses dans la programmation. En cas d'une excursion, une annonce sera affichée à l'entrée de la garderie afin d'aviser tous les parents. Une autorisation de sortie devra aussi être signée par les parents.

Si votre enfant est dans l'impossibilité de participer à une excursion ou une activité, il est impératif qu'il demeure à la maison pour assurer sa sécurité. Lors de ces activités, tous les membres du personnel éducatifs doivent se joindre à l'activité et ne peuvent demeurer à la garderie avec votre enfant.





Animaux à la garderie

Au cours de l'année, les salles de la garderie pourraient accueillir des poissons ou des petits animaux de compagnie. Ceux-ci seront examinés par le vétérinaire et subiront un bilan de santé annuel conformément aux directives du bureau de la santé.

Vaccination des enfants

Les enfants doivent être immunisés selon les recommandations du Service de santé publique. Cette directive ne s'applique pas si le père ou la mère s'oppose par écrit à l'immunisation en faisant valoir que celle-ci entre en conflit avec ses convictions fondées sur sa religion ou sa conscience ou si un médecin dûment qualifié présente par écrit des motifs d'ordre médical pour lesquels l'enfant ne doit pas être immunisé. Par contre, lors d'une épidémie, les enfants qui n'ont pas reçu d'immunisations devront rester à la maison.

COVID-19

Une politique précise sur la gestion de la crise sanitaire causée par la COVID-19 a été développée et mise en place par Francofleur et Miel, en collaboration avec le ministère de l'éducation (DTSSAB) ainsi que le centre de santé local. Une copie de cette politique accompagnera le guide aux parents remis à chacune des familles.

DÉCLARATION DE COMPRÉHENSION

Je _____, déclare que j'ai lu et j'ai compris le Guide aux parents de La Garderie Francofleur et Miel.

Je m'engage à respecter les procédures sachant qu'une contravention de cette politique est une affaire sérieuse et qu'elle donne lieu à des mesures disciplinaires pouvant mener au renvoi.

Signature : _____

Date : _____

